

**FCP HELION MONEO**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 7.343.357, un actif net de D : 7.326.985 et un bénéfice de D : 429.952.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO », au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Les disponibilités et les dépôts à terme représentent à la clôture de l'exercice 20,84% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative

qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Ce rapport annule et remplace le rapport émis en date du 22 mars 2019.

Tunis, le 29 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>4 344 400,136</u>	<u>5 179 032,795</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 009 346,399	5 031 204,675
Titres OPCVM		335 053,737	147 828,120
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>2 998 956,821</u>	<u>891 313,035</u>
Placements monétaires	5	2 998 479,958	891 138,010
Disponibilités		476,863	175,025
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>7 343 356,957</u></u>	<u><u>6 070 345,830</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	7 356,044	9 331,302
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	9 015,669	8 457,904
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>16 371,713</u></u>	<u><u>17 789,206</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	6 975 019,018	5 776 981,934
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11,116	48,562
Sommes distribuables de l'exercice		351 955,110	275 526,128
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>7 326 985,244</u></u>	<u><u>6 052 556,624</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>7 343 356,957</u></u>	<u><u>6 070 345,830</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>265 034,487</b>	<b>310 983,435</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		240 450,807	282 617,760
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		24 583,680	28 365,675
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	194 222,279	70 501,769
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	51 827,695	19 057,098
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>511 084,461</b>	<b>400 542,302</b>
Charges de gestion des placements	12	(72 410,161)	(61 690,023)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>438 674,300</b>	<b>338 852,279</b>
Autres charges	13	(15 746,573)	(14 391,226)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>422 927,727</b>	<b>324 461,053</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(70 972,617)	(48 934,925)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>351 955,110</b>	<b>275 526,128</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		70 972,617	48 934,925
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 333,752)	(19 997,088)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		9 357,795	9 449,316
Frais de négociation de titres		-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>429 951,770</b>	<b>313 913,281</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>429 951,770</b>	<b>313 913,281</b>
Résultat d'exploitation	422 927,727	324 461,053
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 333,752)	(19 997,088)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 357,795	9 449,316
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(331 874,367)</b>	<b>(264 337,392)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 176 351,217</b>	<b>(1 792 810,781)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	14 386 230,558	3 687 948,032
- Régularisation des sommes non distribuables	1 024,582	(2 367,501)
- Régularisation des sommes distribuables	631 575,273	138 780,935
<b>Rachats</b>		
- Capital	(13 194 521,298)	(5 390 031,872)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 720,801)	3 995,792
- Régularisation des sommes distribuables	(646 237,097)	(231 136,167)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 274 428,620</b>	<b>(1 743 234,892)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	6 052 556,624	7 795 791,516
En fin de l'exercice	7 326 985,244	6 052 556,624
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	58 026	75 096
En fin de l'exercice	69 996	58 026
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,677</b>	<b>104,308</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,91%</b>	<b>4,43%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.



### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 4.344.400,136 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>3 890 495,000</b>	<b>4 009 346,399</b>	<b>54,72%</b>
<b><u>Obligations des sociétés</u></b>		<b>2 570 000,000</b>	<b>2 673 028,516</b>	<b>36,48%</b>
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	120 000,000	126 596,384	1,73%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	210 000,000	210 610,323	2,87%
Tunisie Factoring 2014-1 (Taux fixe de 7,60%)	7 500	300 000,000	317 540,384	4,33%
ATL 2014-3 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	5 000	200 000,000	210 860,712	2,88%
Attijari leasing 2015-1 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	3 000	120 000,000	125 077,216	1,71%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	160 000,000	166 947,770	2,28%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	180 000,000	184 763,836	2,52%
CIL 2015-1 (Taux fixe de 7,65%)	2 000	80 000,000	82 682,740	1,13%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	400 000,000	412 526,466	5,63%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	320 000,000	338 684,493	4,62%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	480 000,000	496 738,192	6,78%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>360 000,000</b>	<b>369 462,575</b>	<b>5,04%</b>
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	360 000,000	369 462,575	5,04%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>960 495,000</b>	<b>966 855,308</b>	<b>13,20%</b>
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	665 423,128	9,08%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	301 432,180	4,11%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>334 452,251</b>	<b>335 053,737</b>	<b>4,57%</b>
SICAV TRESOR	3 273	334 452,251	335 053,737	4,57%
<b>TOTAL</b>		<b>4 224 947,251</b>	<b>4 344 400,136</b>	<b>59,29%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>59,16%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>5 018 186,565</b>	<b>179 286,334</b>	<b>(18 440,104)</b>	<b>5 179 032,795</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Titres OPCVM	19 990 587,028			19 990 587,028	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Obligations	(860 000,000)			(860 000,000)	
Emprunt National 2014 CAT B	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(19 803 826,342)			(19 803 826,342)	9 357,795
<b>Variation des plus ou moins-value latentes</b>			(2 333,752)	(2 333,752)	
<b>Variations des intérêts courus</b>		(39 059,593)		(39 059,593)	
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>4 224 947,251</b>	<b>140 226,741</b>	<b>(20 773,856)</b>	<b>4 344 400,136</b>	<b>9 357,795</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 2.998.479,958 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>Dépôts à Terme</b>	<b>1 500 000,000</b>	<b>1 529 853,256</b>	<b>20,88%</b>
BTK PLACEMENT_123J_TMM+3% (au 04/02/2019)	1 000 000,000	1 020 032,229	13,92%
BTK PLACEMENT_91J_TMM+2,80% (au 03/01/2019)	500 000,000	509 821,027	6,96%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>1 463 105,919</b>	<b>1 468 626,702</b>	<b>20,04%</b>
BTK pour 90 jours (au 04/03/2019) au taux de 10,5%	489 768,575	492 895,146	6,73%
QNB pour 120 jours (au 17/04/2019) au taux de 10,75%	486 162,510	487 727,352	6,66%
BNA pour 90 jours (au 26/03/2019) au taux de 13,25%	487 174,834	488 004,204	6,66%
<b>TOTAL</b>	<b>2 963 105,919</b>	<b>2 998 479,958</b>	<b>40,92%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>40,83%</b>	

### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 7.356,044 contre D : 9.331,302 au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 817,467	3 997,870
Rémunération variable du gestionnaire	-	3 187,925
Rémunération du dépositaire	2 538,577	2 145,507
<b>Total</b>	<b><u>7 356,044</u></b>	<b><u>9 331,302</u></b>

### Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 9.015,669 contre D : 8.457,904 au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 295,149	7 092,265
Redevance du CMF	674,715	564,672
Etat, retenue à la source	745,786	631,678
Autres	300,019	169,289
<b>Total</b>	<b><u>9 015,669</u></b>	<b><u>8 457,904</u></b>

### Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2017

Montant	5 776 981,934
Nombre de parts émises	58 026
Nombre de copropriétaires	45

#### Souscriptions réalisées

Montant	14 386 230,558
Nombre de parts émises	144 501
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

**Rachats effectués**

Montant	(13 194 521,298)
Nombre de parts rachetées	(132 531)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 333,752)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 357,795
Régularisation des sommes non distribuables	(696,219)

**Capital au 31-12-2018**

Montant	6 975 019,018
Nombre de parts	69 996
Nombre de copropriétaires	41

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 265.034,487 contre D : 310.983,435 au 31 décembre 2017, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations		
- intérêts	171 414,613	196 704,446
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	69 036,194	85 913,314
<b><u>Dividendes</u></b>		
-des titres OPCVM	24 583,680	28 365,675
<b>TOTAL</b>	<b>265 034,487</b>	<b>310 983,435</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 194.222,279 contre D : 70.501,769, au 31 décembre 2017, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
Intérêts des comptes à terme	99 911,403	39 645,087
Intérêts des dépôts à vue	45,986	61,425
Intérêts des certificats de dépôt	94 264,890	30 795,257
<b>TOTAL</b>	<b>194 222,279</b>	<b>70 501,769</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à D : 51.827,695 contre D : 19.057,098 à la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 72.410,161 contre D : 61.690,023 au 31 décembre 2017, se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	62 065,857	50 144,656
Rémunération variable du gestionnaire	-	3 187,925
Rémunération du dépositaire	10 344,304	8 357,442
<b>Total</b>	<b><u>72 410,161</u></b>	<b><u>61 690,023</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 15.746,573 contre D : 14.391,226 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	8 692,693	7 082,576
Honoraires commissaire aux comptes	6 610,278	7 025,155
Services bancaires	1,572	3,639
Publications	430,730	269,370
Autres	11,300	10,486
<b>Total</b>	<b>15 746,573</b>	<b>14 391,226</b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	7,302	6,903	4,987	6,867	4,585
Charges de gestion des placements	(1,034)	(1,063)	(0,871)	(1,093)	(0,712)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>6,267</b>	<b>5,840</b>	<b>4,116</b>	<b>5,774</b>	<b>3,873</b>
Autres charges	(0,225)	(0,248)	(0,190)	(0,266)	(0,167)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,042</b>	<b>5,592</b>	<b>3,926</b>	<b>5,508</b>	<b>3,706</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,014)	(0,843)	0,172	(1,228)	0,737
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,028</b>	<b>4,748</b>	<b>4,098</b>	<b>4,279</b>	<b>4,443</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,033)	(0,345)	0,053	0,004	0,092
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,134	0,163	0,010	0,047	(0,406)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,100</b>	<b>(0,182)</b>	<b>0,063</b>	<b>0,051</b>	<b>(0,314)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,143</b>	<b>5,410</b>	<b>3,989</b>	<b>5,558</b>	<b>3,392</b>



<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,100</b>	<b>(0,182)</b>	<b>0,063</b>	<b>0,051</b>	<b>(0,314)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,010)	0,028	0,017	0,009	(0,075)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,090</b>	<b>(0,154)</b>	<b>0,079</b>	<b>0,060</b>	<b>(0,389)</b>
Distribution de dividende	4,749	4,098	4,279	4,443	3,543
Valeur liquidative	104,677	104,307	103,811	103,913	104,017
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,99%	1,02%	0,84%	1,05%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,24%	0,18%	0,26%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,81%	4,56%	3,95%	4,12%	4,28%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP Héliion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.